

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD2901

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« La mise en place »

les mots :

« L'activation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.